



Retenu sur rappel rsa de la caf

Par **jelly**, le **22/07/2017** à **06:57**

J'ai déclaré un changement de situation à la caf en juin 2017 (séparation de faits depuis octobre 2016) et j'ai aussi fait une demande d asf. Ma demande d asf a été accepté et mes nouveaux droits mis en place. Cependant je devais avoir un rappel de rsa de plus 7500euro et d asf de 419euro . Il m'a été retenu de la caf plus de 7600euro ,j'ai donc eu un rappel de 300 au lieu de 7900. Et cela sans aucune explication. Je n'ai jamais eu un trop perçu et personne à la caf ne me donne une réponse claire. Je ne sais absolument pas pourquoi j'ai eu cette retenu.

Par **youris**, le **22/07/2017** à **09:26**

bonjour,
si la caf vous a fait une retenue sur ce que vous avez perçu, c'est que vous avez reçu plus que vous n'auriez du suite à votre changement de situation.
dans une telle situation, il est toujours conseillé de se rendre en leurs bureaux.
salutations

Par **jelly**, le **22/07/2017** à **10:36**

Non c'est pas possible puisque justement suite à mon changement de situation mes droits ont été augmenté. Donc comment j'aurais pu trop peeecevoir auparavant ? J'avais un rsa de 490 et je passe a 604 maintenant

Par **youris**, le **22/07/2017** à **10:56**

ce peut être un trop perçu sur vos anciens droits.
aller vous renseigner à la caf.
il existe également un médiateur de la caf dans chaque département à qui vous pouvez expliquer votre litige avec votre CAF.

Par **jelly**, le **22/07/2017** à **12:23**

Est ce que le tresor public prélève directement sur la caf ou l'argent doit d'abord arriver sur le compte . J'ai appelé une médiatrice m'a dit que c est le service de recouvrement. Mais je n'ai aucune dette . Et comme je l'explique justement je n'ai jamais trop perçu au contraire maintenant. Je touche le rsa seulement a peine depuis un an. Et ils se sont rendu compte que mes droits antérieur avant mon changement de situation etait bas. La caf ne me versait pas assez. Je suis entrain de me demander si c'est pas la caf qui cherche une excuse pour pas me donner ce qu'elle me doit . La elle m'explique que personne peut joindre le service de recouvrement. Est ce vrai? Je comprend pas

Par **youris**, le **22/07/2017** à **14:18**

quand vous avez un trop perçu de la caf, la caf prélève la somme due sur les échéances à venir.

vous pouvez consulte ce lien:

<http://http://www.caf.fr/allocataires/caf-d-ille-et-vilaine/offre-de-service/logement-et-cadre-de-vie/votre-dette-envers-la-caf-tout-ce-qu-il-faut-savoir>

Par **lylouche95**, le **13/10/2017** à **13:27**

Bonjour a tous,

je suis seule avec 3 enfants a charges donc j'ai fais un dossier de Asf il y a un an qui vient d'être validé (procédure de 1 an) sauf que la je m'aperçois qu'il me font une retenu qui soit disant correspond a la prime d'activité or, je ne comprend pas du tout le rapport car c'est deux droits différents et que l'ASF va être récupérer par mon ex conjoint qui ne payé pas la pension avec jugement.

Pourriez vous s'il vous plait me dire si ils ont le doit de faire ainsi (avant de voir un médiateur)

Par **youris**, le **13/10/2017** à **13:45**

Bonjour,

vous écrivez " l'ASF va être récupérer par mon ex conjoint "

pourquoi votre ex va récupérer votre ASF ?

salutations

Par **lylouche95**, le **09/11/2017** à **12:13**

Bjr Youris,

(Problème pour me reconnecté dsl).

Nan je voulais dire la CAF se rembourse envers moi donc retenu sur mon rappel d'ASF mais par contre la Caf va récupérer la somme entière au prés de mon ex alors qu'il m'ont verser que la moitié de mes droits.

cdt